

FEMINISCIENZA



« Feminiscienza » Premiu femminile di a destinata scientifica

Prix féminin de la vocation scientifique

CARTULARE DI CANDIDATURA Annata scolare 2022-2023

DOSSIER DE CANDIDATURE Année scolaire 2022-2023

Casata / Nom :

Nome / Prénom :

Liceu / Lycée :

La Collectivité de Corse s'est activement engagée dans une démarche de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, que ce soit dans son fonctionnement interne ou dans l'ensemble de ses politiques publiques conformément au plan d'actions égalité femmes-hommes 2021-2023 (délibération n°21/021 AC du 25 février 2021), mais aussi au regard des orientations stratégiques en matière de culture scientifique définies dans la convention cadre tripartite CST2I 2019-2022 signée le 22 mars 2019 en matière de démocratisation des savoirs.

Aussi, le dispositif « **Femiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - la vocation scientifique corse au féminin** », approuvé par l'Assemblée de Corse le 16 décembre 2021 (délibération N° 21/224 AC de l'Assemblée de Corse) et modifié par le conseil exécutif en date du 18 octobre 2022 (arrêté n°22/726 CE), a pour objectif d'encourager les jeunes filles qui font le choix de s'orienter vers des formations scientifiques et techniques. Les filles connaissent en effet une meilleure réussite scolaire que les garçons. Elles sont aujourd'hui en moyenne plus diplômées qu'eux. Cependant, au moment de leur choix d'orientation, elles sont encore peu nombreuses à se diriger vers les filières et les écoles les plus valorisées sur le marché du travail. Elles restent ainsi minoritaires dans les formations à dominante scientifique et technologique.

✓ Candidates éligibles :

Ce dispositif est destiné à toutes les élèves des classes de terminales des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole, du secteur public et privé sous contrat, de l'Académie de Corse, dès lors qu'elles s'orientent vers des filières scientifiques et/ou technologiques de l'enseignement supérieur.

✓ Critères de recevabilité de la demande :

- Domiciliation fiscale en Corse,
- Pour les lycées généraux publics ou privés, suivre, lors de son année de terminale, un enseignement de spécialité scientifique (Physique-chimie, SVT, NSI, SI ou mathématiques) dans un établissement de l'Académie de Corse.
- Pour les lycées technologiques, professionnels et agricoles, publics et privés, suivre l'année de la demande une filière scientifique ou technique dans un établissement de l'Académie de Corse.
- L'intérêt du projet professionnel et la vocation à se diriger vers une filière où les filles sont minoritaires afin de s'engager dans une démarche de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

✓ Sélection des candidatures :

Les dossiers de candidatures complets sont à déposer auprès du service de la diffusion de la culture scientifique avant le 17 février 2023, dernier délai, afin que les dossiers soient traités par ce dernier.

Par la suite, courant juillet, après les épreuves du baccalauréat, lors d'un oral de présentation, les candidatures feront l'objet d'une sélection par un jury composé des personnalités suivantes :

- La Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS ou son représentant,
- Le Président du Conseil Exécutif de Corse, Gilles SIMEONI ou son représentant,
- La Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, Antonia LUCIANI ou son représentant,
- La Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale, Lauda GUIDICELLI ou son représentant,
- La Rectrice ou le Recteur de Corse ou son représentant,
- Le Professeur, Vice-Présidente Recherche di l'Università di Corsica Vanina PASQUALINI ou son représentant,
- Le directeur général adjoint en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, Monsieur Jean François CUBELLS ou son représentant,
- La directrice adjointe en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, Emmanuelle CESARI ou son représentant,
- La cheffe de service de la diffusion de la culture scientifique, Jessica COLONNA CESARI ou son représentant,

Le secrétariat sera assuré par le service de la diffusion et de la culture scientifique.

Lors de cette journée ou de ces journées au regard du nombre de candidatures, les candidates devront présenter individuellement leurs projets d'étude et motiver leurs choix lors de cet oral qui se déroulera dans différents territoires de Corse selon les candidatures déposées. 21 candidates seront ainsi retenues.

Dans un second temps courant juillet et sous conditions d'obtention du baccalauréat, et d'une inscription dans une formation scientifique et technique dans un établissement d'enseignement supérieur, les prix de 1 000 € et le prix de la lauréate « coup de cœur Feminscienza de 2 000 € » seront remis aux candidates, à l'occasion d'une cérémonie de remise de diplômes.

✓ Montant global du dispositif :

Le montant global du dispositif s'élève à 22 000 euros pour un maximum de 21 dossiers retenus. Le montant du prix alloué s'élèvera à 1 000 euros par bénéficiaire.

Une lauréate sera choisie par le jury comme « coup de cœur », un prix de 2000 euros lui sera attribué.

✓ Modalités de versement :

Les prix de 1 000 € et de 2000 € attribués s'effectueront en un seul versement à la signature de l'arrêté attributif de paiement.

✓ Modalités de suivi et d'évaluation :

Le bénéficiaire sera tenu de répondre à des enquêtes de suivi qui seront mises en œuvre par le service de la diffusion de la culture scientifique sur une période de 3 ans suivant la prise d'effet du financement de la Collectivité de Corse.

Ces enquêtes de suivi ont vocation à vérifier l'efficacité du dispositif territorial tant en matière de poursuite d'étude dans la filière scientifique, qu'en matière d'insertion.

A cet effet le bénéficiaire s'engage à fournir ses coordonnées (adresse, téléphone, mail...) actualisées en cas de changement.

Ce dispositif sera suivi et évalué également selon la même procédure que celle définie dans le cadre des plans d'actions égalité femmes-hommes 2021-2023, à savoir par le comité de suivi exécutif, les différentes directions générales adjointes concernées et un comité de suivi technique associant les référents égalité et les services.

L'obtention de ce prix vous engage dans une démarche de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes notamment auprès des jeunes filles lycéennes en Corse. Ainsi vous serez sollicitées pour intervenir dans les établissements de l'Académie de Corse et plus globalement pour participer à des événements organisés et/ou coordonnés par la Collectivité de Corse en lien bien évidemment avec le dispositif FEMINISCIENZA ou à l'occasion de la fête de la science, afin de promouvoir ce dispositif novateur et de présenter votre parcours d'études et aussi votre projet professionnel.

✓ Calendrier :

- Septembre 2022: Lancement de l'appel à candidature.
- 17 février 2023 : Dépôt des dossiers.
- Juin 2023 : Convocations des candidates
- Juillet 2023 : Oral de présentation, après les épreuves du baccalauréat, devant le jury et sélection des 21 candidates retenues.
- Aout-Septembre 2023 : Présentation du rapport en Conseil Exécutif.
- Septembre-Octobre 2023 : Versements des aides aux candidates retenues.
- Octobre 2023 : Cérémonie de remise des prix et des diplômes, après résultats des baccalauréats.

FICHE DE RENSEIGNEMENT-ANNEXE 1

ETAT CIVIL :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de Naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Code Postal : Ville :

Coordonnées téléphoniques de l'élève :

Mobile : Fixe :

Email :

Coordonnées téléphoniques des représentants légaux :

Mobile : Fixe :

Email :

FORMATION POURSUIVIE :

Etablissement d'inscription :

.....

Filière/option :

.....

Année : Ville :

PROJET DE FORMATION POST BAC :

Formation post bac envisagée :

.....

Choix d'école(s) envisagée(s) :

.....

.....

Formation envisagée payante : oui non

Si OUI, indiquez le montant annuel : €

« ATTESTATION SUR L'HONNEUR » ANNEXE 2

« Je, soussignée Mme

Étudiante inscrite en.....

à

Certifie sur l'honneur

L'exactitude des informations mentionnées dans la lettre d'intention dans les annexes 1, 2, et dans le présent feuillet constituant le dossier de « Femiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - la vocation scientifique corse au féminin »,

Je m'engage dans une démarche de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment auprès des jeunes filles lycéennes en Corse, en intervenant avec les services de la Collectivité de Corse dans les établissements de l'Académie de Corse et en participant à des événements organisés et/ou coordonnés par la Collectivité de Corse en lien bien évidemment avec le dispositif FEMINISCIENZA ou à l'occasion de la fête de la science, afin de promouvoir ce dispositif novateur et de présenter mon parcours d'études et aussi mon projet professionnel.

Je m'engage à répondre aux enquêtes de suivi mises en œuvre par le service de la diffusion de la culture scientifique sur une période de 3 ans suivant la prise d'effet du financement de la Collectivité de Corse.

A cet effet je m'engage à fournir mes coordonnées (adresse, téléphone, mail...).

Je déclare avoir été prévenue que toute déclaration inexacte de ma part entrainera l'annulation de ma candidature ».

Fait à

le

*Signature de la candidate précédée de la
mention « Lu et Approuvé »*

CONSTITUTION DU DOSSIER

 **Toute copie ou tout document illisible, incomplet ou pris en photo à partir de smartphone ne sera pas accepté.**

A) LA LETTRE D'INTENTION :

Rédiger une lettre d'intention, à l'attention de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité de Corse en précisant :

- 1) Votre état civil,
- 2) Votre parcours de formation jusqu'à aujourd'hui,
- 3) Votre Projet d'étude et Projet professionnel détaillé,

Cette lettre d'intention devra être transmise avec le présent dossier de candidature dûment complété.

B) LES ANNEXES :

Compléter les annexes au présent dossier de candidature :

- 1) Annexe 1, « FICHE DE RENSEIGNEMENT »
- 2) Annexe 2, « ATTESTATION SUR L'HONNEUR »

C) PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER (au moment du dépôt février 2022) :

- 1) Curriculum vitae.
- 2) Copie du livret de famille complet.
- 3) Le certificat de Scolarité de l'année en cours (année de terminale).
- 4) Photocopie recto verso de la carte d'identité en cours de validité. Pour les étudiantes mariées, photocopie du livret de famille complet.
- 5) Tout document justifiant de la domiciliation familiale en Corse au nom de l'étudiante ou des représentants légaux (facture EDF, Télécom...).
- 6) Relevé d'identité bancaire ou postal originaux au nom du demandeur en deux exemplaires.
- 7) Copie du dernier avis d'imposition des représentants légaux et de l'étudiante.

D) PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER (après les résultats au baccalauréat) :

- 1) Photocopies des diplômes obtenus et relevé de note du Baccalauréat dès réception des résultats.
- 2) Le certificat de Scolarité de l'année suivante relatif à votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur devra être transmis dès qu'il vous sera remis (le paiement de l'aide ne pourra s'effectuer qu'à compter de la réception du certificat de scolarité par nos services.).

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas retenu.



DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature **complet** devra être adressé **avant le 17 février 2023**

Par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de la Collectivité de Corse
Monsieur le Président du Conseil exécutif Corse
Direction de l'Éducation de l'Enseignement et de la Recherche
Service de la diffusion de la culture scientifique
22 cours Grandval
BP 215 – 20187 Aiacciu cedex 1

POUR TOUTE INFORMATION :

Tél : 04 20 03 96 37

Courriel : csti@isula.corsica

